

## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>17534</b>	De <b>Mme Sandrine Rousseau</b> ( Écologiste - NUPES - Paris )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Transition écologique et cohésion des territoires		<b>Ministère attributaire</b> > Mer et biodiversité
<b>Rubrique</b> >animaux	<b>Tête d'analyse</b> >Exposition d'animaux aquatiques dans les discothèques	<b>Analyse</b> > Exposition d'animaux aquatiques dans les discothèques.
Question publiée au JO le : <b>07/05/2024</b> Date de changement d'attribution : <b>14/05/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

Mme Sandrine Rousseau interroge M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur la poursuite de l'exposition d'animaux aquatiques dans des discothèques notamment lors de soirées organisées par l'Aquarium de Paris. Le 30 novembre 2021, la loi visant à lutter contre la maltraitance animale et à renforcer le lien entre les animaux et les hommes est promulguée. Elle prévoit l'interdiction de présenter des animaux domestiques ou non domestiques en discothèque. Or la discothèque de l'Aquarium de Paris continue d'organiser plusieurs fois par semaine des soirées où sont présentés des animaux aquatiques (poissons, méduses). La régularité de ces soirées qui ont lieu dans le lieu de vie d'une partie des animaux de l'aquarium pose la question de leur impact sur la santé de ces animaux. Les poissons ne sont pas des décorations et les connaissances scientifiques sur leurs capacités mentales (mémoire, apprentissage, utilisation d'outils, jeux) et leurs émotions devraient plutôt travailler à renforcer la protection de ces animaux. Elle lui demande si le Gouvernement envisage de mettre en place des outils de sensibilisation des entreprises du monde de la nuit sur l'existence de cette loi et s'il compte intervenir sur la question spécifique à l'Aquarium de Paris.